

PROCÈS - VERBAL

CONSEIL D'EXPLOITATION DES PORTS D'HYÈRES

Séance du JEUDI 23 JUIN 2022 à 09h00

Salle du Conseil Municipal



VILLE D'HYÈRES
LES PALMIERS

SERVICE DES PORTS

FICHE DE PRÉSENCE

Etaient présents :

Monsieur BRUNEL, Adjoint délégué aux Ports, Plages et Iles
Monsieur ROUX, 1er Adjoint – Délégué aux Sports, Associations, Anciens combattants
Monsieur BERNARDI Conseiller Municipal Délégué aux Ports, Plages, Iles, Travaux portuaires, Tourisme
Monsieur FRATELLIA, 9^{ème} adjoint- Délégué à la cohésion sociale
Madame BERNARDINI, 2^{ème} Adjointe – Déléguée aux Animations et au Commerce
Monsieur CIRCOSTA, Conseiller Municipal délégué
Monsieur CORNILEAU, 7^{ème} adjoint- Délégué à l'Urbanisme et au Foncier
Madame BATTISTI, 8^{ème} Adjointe – Déléguée aux Achats, Commande Publique et Mobilité
Monsieur FOUQUE, Conseiller Municipal délégué
Monsieur LAZAYGUES, Représentant de l'Association des Usagers du Port d'Hyères
Madame CURNILLON, Présidente de l'Association Nautique de l'Ayguade
Monsieur PARICHAULT, Représentant de l'Association Nautique de l'Ayguade
Monsieur MAZZELLA, Président de la Fédération Régionale des Activités Nautiques, Pêche, Plaisance
Monsieur THEVENIN, Président de la société nautique et des Pêcheurs Plaisanciers La Capte – Les Pesquiers
Monsieur HARISMENDY, Président de la société nautique du Port Auguier
Madame COLL, Co-Présidente de la Fédération Varoise des Activités Nautiques, Environnement
Madame VIZIALE, Présidente de l'association des amis du Niel
Monsieur INFANTE, Président de l'Association Hyéroise des Professionnels du Nautisme

Etaient invités :

Monsieur CAZALI, Directeur des Finances de la Mairie d'Hyères
Monsieur L'HENAFF, Directeur des Ports
Madame SELLAOUI, Directrice Adjointe des ports
Monsieur JOURDAN, représentant de la société nautique du Port Auguier
Monsieur POLENZANI, Suppléant-Représentant de la Fédération Régionale des Activités Nautiques, Pêche, Plaisance
Monsieur PENVERNE, Chargé de Mission au Parc National de Port-Cros
Madame CADIOU, Service des ports
Madame VENDROUX, Service des ports

Etaient excusés :

Monsieur WERBER, Directeur Général Adjoint des Services
Monsieur GIRARDO, 9^{ème} Adjoint- Délégué aux Travaux, Bâtiments, Déchets, Propreté, Economie, Emploi
Monsieur COLIN, Conseiller Municipal délégué aux Sports Scolaires
Monsieur BELLAGUET, Président de l'Association des Usagers du Port d'Hyères
Madame HOET, Service des ports
Monsieur GRIMARD, Service des ports

Envoi des Convocations par mail le 2 Juin 2022

Envoi des Documents par mail le 10 Juin 2022

ORDRE DU JOUR

1. Désignation du secrétaire de séance
2. PORTS D'HYERES - St PIERRE – L'AYGUADE –LA CAPTE – AUGUIER- LE NIEL
Validation du compte-rendu de la séance précédente.
3. PORTS D'HYERES- St PIERRE– L'AYGUADE –LA CAPTE- AUGUIER
Compte de Gestion
4. PORTS D'HYERES -St PIERRE – L'AYGUADE –LA CAPTE – AUGUIER
Compte Administratif
5. PORTS D'HYERES -St PIERRE – L'AYGUADE –LA CAPTE – AUGUIER
Affectation des résultats 2021 au budget 2022
6. PORTS D'HYERES- St PIERRE – L'AYGUADE –LA CAPTE – AUGUIER
Bilan d'Activité année 2021
7. PORTS D'HYERES- St PIERRE
8. PORTS D'HYERES- St PIERRE
Redevances portuaires – Modificatifs
9. PORTS D'HYERES- St PIERRE– L'AYGUADE –LA CAPTE- AUGUIER– LE NIEL
Droits de place et d'occupations diverses du domaine public – Tarifs 2022
10. PORTS D'HYERES- St PIERRE– L'AYGUADE –LA CAPTE- AUGUIER– LE NIEL
Projet de délibération : Avis du Conseil Municipal sur la demande
d'enregistrement au titre des I.C.P.E. lieu-dit Les Ourlèdes
11. PORTS D'HYERES- LA CAPTE-LE NIEL
12. PORTS D'HYERES- St PIERRE
Projet de délibération : Convention de partenariat Ville / SARL M2 Sailing -
Avenant
13. PORTS D'HYERES- St PIERRE
Projet de Délibération : Consolidation d'un emploi en Contrat à Durée
Déterminée par la conclusion d'un Contrat à Durée Indéterminée (Zones
d'Activités)

14. PORTS D'HYERES- St PIERRE

Modification du règlement de police et du Règlement des conditions d'usage et de tarification

15. PORTS D'HYERES- St PIERRE – L'AYGUADE –LA CAPTE – AUGUIER

Modification du règlement de la liste d'attente

QUESTIONS DIVERSES :

1. PORTS D'HYERES- St PIERRE– L'AYGUADE –LA CAPTE- AUGUIER– LE NIEL

Rappel du fonctionnement du Conseil d'Exploitation

2. Présentation du Projet de Mouillages à Porquerolles – Intervention du Parc National de Port Cros

M. BRUNEL ouvre la séance à 09h05. Il est procédé à l'appel. Le quorum étant atteint, l'ordre du jour peut être abordé.

M. BRUNEL présente M. PENVERNE qui interviendra au nom du Parc National de Port Cros en fin de Conseil.

A la demande de M. PARICHAULT, Mme SELLAOUI rappelle qu'il est présent en tant que suppléant de Mme CURNILLON. Devant son étonnement, Mme SELLAOUI précise qu'il était présent précédemment en tant que représentant de l'Association Nautique de l'Aiguade, mais, lors de la dernière modification de la composition du conseil d'exploitation, l'association a souhaité que Mme CURNILLON soit désignée comme titulaire et M. PARICHAULT comme suppléant.

QUESTION 1- DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE :

Comme le rappelle M. BRUNEL, il est d'usage d'alterner la nomination du secrétaire de séance entre élus et représentants d'association. Il invite donc un élu à se présenter. M. FOUQUE est proposé.

VOTE : POUR : UNANIMITE

M. FOUQUE est désigné secrétaire de séance

QUESTION 2- PORTS D'HYERES : ST PIERRE – LA CAPTE – AUGUIER – L'AYGUADE- LE NIEL : APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'EXPLOITATION DU 31 MARS 2022.

M. BRUNEL propose l'approbation du compte-rendu du dernier Conseil d'Exploitation.

Aucune remarque n'étant faite, M. BRUNEL passe aux voix

VOTE pour St PIERRE : POUR : UNANIMITE

VOTE pour L'AYGUADE : POUR : UNANIMITE

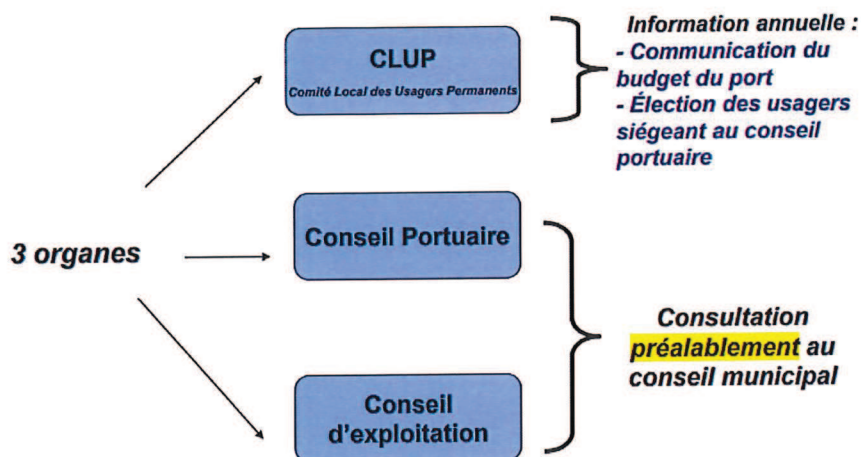
VOTE pour LA CAPTE : POUR : UNANIMITE

VOTE pour AUGUIER : POUR : UNANIMITE

VOTE pour LE NIEL : POUR : UNANIMITE

Avant de poursuivre l'ordre du jour du Conseil, M. BRUNEL donne la parole à Mme SELLAOUI pour rappeler le rôle et le fonctionnement des Conseils d'Exploitation en raison des derniers mouvements de représentants aux conseils d'exploitation.

Mme SELLAOUI rappelle qu'il existe 3 instances portuaires composées notamment par des usagers :



- Le CLUP (Comité Local des Usagers Permanents) : Il est régi par le code des transports et se déroule 1 fois/an afin de communiquer sur le budget du port.

Tous les 5 ans, il est procédé à l'élection des usagers siégeant en Conseil portuaire.

Pour information : Port St Pierre : renouvellement en 2023
 Port Auguier : renouvellement en 2023
 Port du Niel : renouvellement en 2025
 Port de l'Aiguade : renouvellement en 2025
 Port de La Capte: renouvellement en 2025

- Les Conseils Portuaires : ils sont régis par le code des transports et ont lieu plusieurs fois dans l'année pour une consultation préalable au Conseil d'Exploitation puis au Conseil Municipal ;
- Les Conseils d'Exploitation : Ils sont régis par le Code Général des Collectivités Territoriales, et ont lieu plusieurs fois dans l'année pour une consultation préalable au Conseil Municipal.

Mme SELLAOUI indique que chacun des 5 ports disposent de ses propres instances (CLUPP, Conseil Portuaire et Conseil d'Exploitation) pour lesquels le quorum n'est atteint qu'avec la majorité des membres présents.

La désignation des membres des Conseils d'Exploitation se fait par le conseil Municipal sur proposition du Maire pour une durée de mandat inférieure ou égale au mandat municipal. L'avis préalable du Conseil d'Exploitation est nécessaire à la validité des délibérations présentées en conseil municipal.

**QUESTION 3 – PORTS D'HYERES : ST PIERRE -L'AYGUADE –LA CAPTE –AUGUIER :
COMPTE DE GESTION**

M. BRUNEL explique que le Trésorier Municipal de Hyères ayant certifié exact le compte de Gestion auprès du Trésorier Payeur Général le 16 mars 2022, il est proposé d'arrêter le Compte de Gestion 2021 comme suit :

Pour le Port ST-PIERRE :

Section d'investissement

Recettes :	3 108 838,22 €
Dépenses :	2 828 200,66 €
Résultat de l'exercice :	280 637,56 €

Section de fonctionnement

Recettes :	9 660 894,66 €
Dépenses :	8 913 956,08 €
Résultat de l'exercice :	746 938,58 €

Résultats reportés de 2020

Investissement :	1 090 907,66 €
Fonctionnement :	227 184,73 €

Résultat de clôture 2021

Investissement :	1 371 545,22 €
Fonctionnement :	974 123,31 €
Solde des restes à réaliser :	-1 367 557,00 €
Résultat de clôture 2021 :	978 111,53 €

Pour le Port de L'AYGUADE :

Section d'investissement

Recettes :	284 428,35 €
Dépenses :	212 608,05 €
Résultat de l'exercice :	71 820,30 €

Section de fonctionnement

Recettes :	649 096,73 €
Dépenses :	503 944,29 €
Résultat de l'exercice :	145 152,44 €

Résultats reportés de 2020

Investissement :	1 995,10 €
Fonctionnement :	50 829,10 €

<u>Résultat de clôture 2021</u>	
Investissement :	73 815,40 €
Fonctionnement :	195 981,54 €
Solde des restes à réaliser :	-68 000,00 €
Résultat de clôture 2021 :	201 796,94 €

Pour le Port de LA CAPTE :

Section d'investissement

Recettes	284 777,50 €
Dépenses	292 972,02 €
Résultat de l'exercice	-8 194,52 €

Section de fonctionnement

Recettes	268 328,53 €
Dépenses	232 735,20 €
Résultat de l'exercice	35 593,33 €

Résultats reportés de 2020

Investissement	12 402,29 €
Fonctionnement	98 975,42 €

Résultat de clôture 2021

Investissement	4 207,77 €
Fonctionnement	134 568,75 €
Solde des restes à réaliser	-18 629,20 €
Résultat de clôture 2021	120 147,32 €

Pour le Port AUGUIER :

Section d'investissement

Recettes	208 569,91 €
Dépenses	131 376,31 €
Résultat de l'exercice	77 193,60 €

Section de fonctionnement

Recettes	238 545,31 €
Dépenses	262 667,20 €
Résultat de l'exercice	-24 121,89 €

Résultats reportés de 2020

Investissement	19 563,70 €
Fonctionnement	113 266,08 €

Résultat de clôture 2021

Investissement	96 757,30 €
Fonctionnement	89 144,19 €
Solde des restes à réaliser	-135 423,46 €
Résultat de clôture 2021	50 478,03 €

M. BRUNEL précise que s'agissant du 1^{er} exercice en gestion directe par la commune pour le Port du Niel, il n'y a pas de reprise de résultat.

Devant l'absence de question, M. BRUNEL procède au vote :

VOTE pour St PIERRE : POUR : UNANIMITE

VOTE pour L'AYGUADE : POUR : UNANIMITE

VOTE pour LA CAPTE : POUR : UNANIMITE

VOTE pour AUGUIER : POUR : UNANIMITE

QUESTION 4- PORTS D'HYERES : ST PIERRE -L'AYGUADE -LA CAPTE -AUGUIER- COMPTE ADMINISTRATIF

M. BRUNEL précise que le compte administratif termine le cycle budgétaire et retrace l'exécution budgétaire de l'année.

Ainsi, le compte administratif a été précédé par :

- le débat d'orientation budgétaire qui s'est tenu le 26 février 2021,
- le vote du budget primitif intervenu le 2 avril 2021,
- le vote d'une décision modificative en date du 19 novembre 2021.

Ce compte administratif retrace toutes les dépenses et les recettes de l'exercice clos. Il permet de dégager les résultats qui seront repris au Budget 2022.

La parole est donnée à Mme CADIOU qui commente la projection des comptes administratifs.

Pour Port ST-PIERRE :

Le résultat de clôture 2021 s'élève à **978 111,53 €**, intégré par anticipation au budget primitif 2022.

Devant l'absence de question, M. BRUNEL passe au vote.

VOTE pour St PIERRE : POUR : UNANIMITE

Pour Port de L'AYGUADE :

L'objectif est de maintenir les infrastructures et l'équilibre budgétaire.

Le résultat de clôture 2021 s'élève à **201 796,94 €**, intégré par anticipation au budget primitif 2022.

Devant l'absence de question, M. BRUNEL passe au vote.

VOTE pour L'AYGUADE : POUR : UNANIMITE

Pour Port de LA CAPTE :

Le résultat de clôture 2021 s'élève à **120 147,32 €**, intégré par anticipation au budget primitif 2022.

Devant l'absence de question, M. BRUNEL passe au vote.

VOTE pour LA CAPTE : POUR : UNANIMITE

Pour Port AUGUIER :

Le résultat de clôture 2021 s'élève à **50 478,03 €**, intégré par anticipation au budget primitif 2022.

Devant l'absence de question, M. BRUNEL passe au vote.

VOTE pour AUGUIER : POUR : UNANIMITE

QUESTION 5 –PORTS D'HYERES : ST PIERRE -L'AYGUADE – LA CAPTE- AUGUIER :
AFFECTATION DES RESULTATS 2021 AU BUDGET 2022.

M. BRUNEL précise que le vote du compte administratif et du compte de gestion constitue l'arrêté des comptes de la commune. A ce titre, ils font ressortir un résultat de la section de fonctionnement et le solde d'exécution de la section d'investissement corrigé des restes à réaliser, comme vu précédemment.

Pour Port ST-PIERRE :

Il est proposé d'affecter :

- la somme de 969 123,31 € au compte R002 (résultat reporté).
- la somme de 5 000 € au compte 1064 (réserves réglementées).

Il est proposé de reporter la somme de 1 371 545,22 € au compte R001 (report d'investissement).

Pour Port de L'AYGUADE :

Il est proposé d'affecter :

- la somme de 195 981,54 € au compte R002 (résultat reporté)

Il est proposé de reporter la somme de 73 815,40 € au compte R001 (report d'investissement)

Pour Port de La CAPTE :

Il est proposé d'affecter :

- la somme de 120 147,32 € au compte R002 (résultat reporté).
- la somme de 14 421,43 € au compte 1068. (Pour couvrir l'investissement).

Il est proposé de reporter la somme de 4 207,77 € au compte R001 (report d'investissement).

Pour Port de AUGUIER :

Il est proposé d'affecter :

- la somme de 50 478,03 € au compte R002 (résultat reporté)
- la somme de 38 666,16€ au compte 1068 (couvert par une partie du résultat d'exploitation).

Il est proposé de reporter la somme de 96 757,30 € au compte R001 (report d'investissement).

Devant l'absence de question, M. BRUNEL procède au vote :

VOTE pour St PIERRE : POUR : UNANIMITE

VOTE pour L'AYGUADE : POUR : UNANIMITE

VOTE pour LA CAPTE : POUR : UNANIMITE

VOTE pour AUGUIER : POUR : UNANIMITE

QUESTION 6 – PORTS D'HYERES : ST PIERRE -L'AYGUADE – LA CAPTE- AUGUIER :
BILAN D'ACTIVITE ANNEE 2021

M. BRUNEL présente une synthèse de l'exercice 2021 de 4 Ports :

Pour le Port Saint-Pierre :

La régie du Port Saint-Pierre a été créée par délibération n°8 du 17/12/2010.

Administration :

Le Conseil Portuaire s'est réuni 6 fois et le Conseil d'Exploitation 7 pour examiner, au total, 49 projets.

Le CLUPP s'est réuni au mois d'Octobre pour présenter les résultats de l'année 2020 et les principales réalisations de 2021.

Le port public :

Le port compte 4 752 ml de quais et appontements, 1 408 postes d'amarrage dont principalement :

- 754 postes « abonnés » (54%) représentant 2 441 K€ de recettes
- 367 postes « passagers » (26%) représentant 2 768 K€

Le Port à sec compte 159 emplacements. Les manutentions du Port à sec ont augmenté de 20% (3426 en 2021 pour 2849 en 2020).

La Zone d'activités enregistre 2944 manutentions en 2021 représentant une augmentation de 22% par rapport à 2020.

La station d'avitaillement a vendu près de 1 740 651 litres de carburant.

Finances :

La gestion comptable représente le traitement de 6 404 pièces.

Le délai moyen de paiement est de 19 jours/délai légal de 30 jours.

Les encaissements s'effectuent en majorité au moyen d'une régie de recettes.

Les moyens de paiement ont été de 36% par chèque, 31% par CB, 30% par virement et 3% en numéraire.

En 2021, 22 postes « Abonné » ont été attribués (liste d'attente).

Chiffres clés :

1. Chiffre d'affaires de 9,2 M€ (+14,39 % par rapport à 2020) ;
2. Charges générales : 4 M€ (+16,15 %) ;
3. Masse salariale : 2 M€ pour 41,5 ETP ;
4. Charges fiscales : 768 K€ ;
5. L'impôt sur le bénéficiaire s'élève à 74 K€ (-60,96%) ;
6. Le capital restant dû est de 8,9 M€. Il y a 15 contrats dont 12 à taux fixe ;
7. La capacité de désendettement est de 3,83 années ;
8. L'équipement réalisé est de 1 607 K€ avec un taux de réalisation de 48 %.

Pour le Port de l'AYGUADE :

La régie du Port de l'Ayguade a été créée par délibération n°9 du 17/12/2010.

Administration :

Le Conseil Portuaire s'est réuni 6 fois et le Conseil d'Exploitation 7 pour examiner, au total, 29 projets. Le CLUPP s'est réuni une fois en Octobre 2021 pour présenter les résultats de 2020 et les principales réalisations relatives à 2021.

Le port public :

Le port compte 1 010 ml de quais et appontements et 412 postes d'amarrage dont principalement:

- 221 postes « abonnés » (54%) représentant 214 435 € de recettes
- 191 postes « passagers » (47%) représentant 228 374 € de recettes

Finances:

La gestion comptable représente le traitement de 680 pièces.

Le délai moyen de paiement est de 19 jours/délai légal de 30 jours.

Les encaissements s'effectuent en majorité au moyen d'une régie de recettes.

Les moyens de paiement ont été de 76% par chèque, 12% par CB, 10% par virement et 2% en numéraire.

En 2021, 6 postes « Abonné » ont été attribués (liste d'attente).

Chiffres clés :

1. Chiffre d'affaires de 447 K€ (stable par rapport à 2020)
2. Charges générales : 163 k€ (2,7 %)
3. Masse salariale : 60 K€
4. Charges fiscales : 69 K€
5. L'impôt sur le bénéficiaire est créditeur de 14 K€
6. Le capital restant dû est de 101 K€. Il y a 4 contrats dont 3 à taux fixe.
7. La capacité de désendettement est de 0,29 année
8. L'équipement réalisé est de 190 K€ avec un taux de réalisation de 44 %.

Pour le Port de La Capte :

La régie du Port de La Capte a été créée par délibération n°10 du 17/12/2010.

Administration :

Le Conseil Portuaire s'est réuni 6 fois et le Conseil d'Exploitation 7 pour examiner, au total, 27 projets.

Le CLUPP s'est réuni une fois, réunion pendant laquelle il a été procédé à des élections partielles de représentants d'utilisateurs.

Le port public :

Le port compte 480 ml de quais et appontements et 193 postes d'amarrage dont principalement :

- 79 postes « abonnés » (41%) représentant 85 147 € de recettes
- 61 postes « passagers » (32%) représentant 176 165 €

Finances :

La gestion comptable représente le traitement de 492 pièces.

Le délai moyen de paiement est de 19 jours/délai légal de 30 jours.

Les encaissements s'effectuent en majorité au moyen d'une régie de recettes.

Les moyens de paiement ont été de 76% par chèque, 11% par CB, 12% par virement et 1% en numéraire.

En 2021, 2 postes « Abonné » ont été attribués (liste d'attente).

Chiffres clés :

1. Chiffre d'affaires de 264 K€ (+1.12 % par rapport à 2020)
2. Charges générales : 64 K€ (-6.9 %)
3. Masse salariale : 22 K€
4. Charges fiscales : 36 K€
5. L'impôt sur le bénéficiaire s'élève à 8 K€
6. Résultat net global fin 2020 : 98 975 €
7. Le capital restant dû est de 340 K€. Il y a 8 contrats dont 6 à taux fixe.
8. La capacité de désendettement est de 2.35 années
9. L'équipement réalisé est de 224 K€ avec un taux de réalisation de 12.54 %.

Pour le Port AUGUIER :

La régie du Port AUGUIER qui a été créée par délibération n°11 du 17/12/2010.

Administration :

Le Conseil Portuaire s'est réuni 6 fois et le Conseil d'Exploitation 7 pour examiner, au total, 28 projets.

Le CLUPP s'est réuni une fois, réunion pendant laquelle il a été procédé à des élections partielles de représentants d'usagers.

Le port public :

Le port compte 285 ml de quais et appontements et 106 postes d'amarrage dont principalement :

- 77 postes « abonnés » (73%) représentant 141 360 € de recettes
- 21 postes « passagers » (20%) représentant 91 439 €

Finances :

La gestion comptable représente le traitement de 472 pièces.

Le délai moyen de paiement est de 19 jours/délai légal de 30 jours.

Les encaissements s'effectuent en majorité au moyen d'une régie de recettes.

Les moyens de paiement ont été de 76% par chèque, 6% par CB et 18% par virement.

En 2021, 1 poste « Abonné » a été attribué (liste d'attente).

Chiffres clés :

- 1- Chiffre d'affaires de 235 K€ (+1.64 % par rapport à 2020)
- 2- Charges générales : 98K€ (+32.84 %)
- 3- Masse salariale : 23 K€
- 4- Charges fiscales : 33 K€
- 5- L'impôt sur le bénéficiaire s'élève à 2 K€
- 6- Résultat net global fin 2020 : 98 975 €
- 7- Le capital restant dû est de 168 K€. Il y a 5 contrats tous à taux fixe.
- 8- La capacité de désendettement est de 2.09 années
- 9- L'équipement réalisé est de 99 K€ avec un taux de réalisation de 36.04 %.

Aucune observation n'étant faite, M. BRUNEL passe au vote.

VOTE pour St PIERRE : POUR : UNANIMITE

VOTE pour L'AYGUADE : POUR : UNANIMITE

VOTE pour LA CAPTE : POUR : UNANIMITE

VOTE pour AUGUIER : POUR : UNANIMITE

~~QUESTION 7 –PORTS D'HYERES : ST PIERRE : AUTORISATION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC CONSTITUTIVE DE DROITS REELS AU PROFIT DE LA SAS SOMAT AVENANT DE MODIFICATION DES CONDITIONS. RETIRE DE L'ORDRE DU JOUR~~

QUESTION 8 – PORTS D'HYERES-ST PIERRE : REDEVANCE PORTUAIRES- MODIFICATIFS

M. BRUNEL indique qu'à compter du 1^{er} Juillet 2022, les tarifs de la station évolueront. Ils ne seront plus calculés sur une moyenne de 20% de marge, mais sur un pourcentage compris entre 10 et 25% afin de s'ajuster à l'évolution des tarifs du carburant.

M. BRUNEL explique que cette décision fait suite à la prospective montrant que le point d'équilibre financier se situe à 15%. Le nouveau marché a été attribué sur la base d'un tarif régulé en fonction du prix de référence de la DIREM.

Devant l'absence de question, M. BRUNEL passe aux voix.

VOTE : POUR : UNANIMITE

QUESTION 9 – PORTS D'HYERES- ST PIERRE- L AYGUADE- LA CAPTE- AUGUIER – LE NIEL : DROITS DE PLACE ET D'OCCUPATIONS DIVERSES DU DOMAINE PUBLIC- TARIFS 2022

M. BRUNEL indique qu'il convient de réévaluer les tarifs relatifs à l'occupation du domaine public suivant le tableau communiqué. Il précise qu'aucune augmentation n'avait été appliquée depuis 2018.

M. BRUNEL présente un nouveau document précisant que celui précédemment transmis n'était pas à jour sur le point suivant :

- Droits annuels concernant les Terrasses-Etalages / Etalage dans un espace semi-fermé démontable- Tarif de 69,90€/m²

Aucune question n'étant posée, M. BRUNEL passe au vote.

VOTE pour ST PIERRE : POUR : UNANIMITE

VOTE pour L'AYGUADE : POUR : UNANIMITE

VOTE pour LA CAPTE : POUR : UNANIMITE

VOTE pour AUGUIER : POUR : UNANIMITE

VOTE pour LE NIEL : POUR : UNANIMITE

**QUESTION 10 – PORTS D'HYERES - ST PIERRE- L'AYGUADE- LA CAPTE- AUGUIER- LE NIEL :
PROJET DE DÉLIBÉRATION – AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LA DEMANDE
D'ENREGISTREMENT AU TITRE DES I.C.P.E LIEU DIT LES OURLEDES.**

M. BRUNEL indique que l'esprit qui a motivé la création de cette plateforme est la nécessaire valorisation des sédiments portuaires. C'est la raison pour laquelle la commune a souhaité inscrire le désensablement des passes d'entrée de ses ports dans une démarche de développement durable ainsi que dans une économie circulaire, afin de valoriser tout ou partie des sédiments extraits, et réaliser ainsi des économies budgétaires.

M. BRUNEL rappelle les différentes étapes de ce projet :

- Première étape : 2018 avec la valorisation d'une partie de ses sédiments, environ 1.200 m² suivant une convention, conclue entre TPM, le Conservatoire du Littoral et le Gestionnaire des Salins d'Hyères, permettant l'utilisation de ces matériaux dans la réfection et l'aménagement des pistes de circulation des Salins d'Hyères et des traits de côtes,

- Deuxième étape : 2020 avec la création d'un site de séchage, par évapotranspiration, et de stockage temporaire sur le site des Ourlèdes suivant inscription en Préfecture,

- Troisième étape : 2022 avec le redimensionnement du site de séchage et de stockage temporaire en prévision de dragages de plus grande ampleur suite aux effets induits par les changements climatiques. Le volume total qui pourrait être accueilli sur le site correspond aux volumes maximums des passes des Ports de La Capte, l'Ayguade et des bassins 1 et 3 du Port St Pierre pour un total d'environ 10 000 m³.

Ce volume, après ressuyage sur les zones de dragage est de l'ordre de 7 à 8 000m³.

Après avoir rassuré les usagers sur la stricte origine des sédiments, leurs analyses régulières et leurs conditions d'exploitation (saisonniers, diurnes et exclusivement les jours ouvrés), M. BRUNEL explique que le dossier d'enregistrement doit maintenant être soumis à la consultation du public. Dans ce cadre, un arrêté préfectoral du 03 mai 2022 a fixé les conditions de consultation du dossier et de recueil des avis du public durant la période du 30 mai au 24 juin 2022 inclus.

M. BRUNEL rappelle qu'il ne s'agira pas d'une « décharge à ciel ouvert », mais d'un site de valorisation où il y aura séparation des alluvions et du sable qui sera réutilisé sur les plages de la Commune ou pour le ré-engraissage du Tombolo Ouest.

M. BRUNEL insiste sur la saisonnalité des dragages (hiver et printemps), ce qui n'impacterait quasiment pas l'activité commerciale des campings aux alentours du site.

M. BRUNEL rappelle qu'aucun bâtiment ne sera construit et que les engins de tamisage ne seront présents sur site qu'environ 1 à 2 semaines par an et non à demeure. M. L'HENAFF précise et insiste sur le fait qu'il s'agit d'opération de tri de sable selon leur granulométrie (quelques millimètres) et non de concassage (*Définition : méthode de destruction qui permet de réduire des matériaux souvent lourds et encombrants comme la roche, le béton, ou encore le calcaire en petites particules (jusqu'à quelques millimètres) appelées granulats- souvent utilisé dans le BTP*).

A la demande de M. HARISMENDY, M. BRUNEL confirme que les matériaux extraits du port Auguier sont principalement des posidonies mortes. Elles seront traitées par évapotranspiration puis utilisées pour le réengraissage des plages et des dunes ou pour recharger les chemins sur les vieux Salins dans le cadre de la convention établie avec le Conservatoire du Littoral.

M. BRUNEL insiste sur la valorisation des sédiments qui sera rendue possible sur ce site dans le cadre d'une économie circulaire et rappelle combien ce projet est vital pour les ports qui ne pourraient pas économiquement supporter le coût d'une mise en décharge de ces sédiments.

M. HARISMENDY s'interroge sur la corrélation entre le prix du baril de pétrole et le prix du carburant à la pompe de la station d'avitaillement. M. L'HENAFF indique que le prix est basé sur le prix Direm auquel était appliqué une majoration de 20% jusque-là. La proposition faite permettra l'évolution de cette majoration en fonction de la fluctuation du prix d'achat du carburant avec un seuil plancher de 15%, point d'équilibre financier.

Devant l'absence de question, M. BRUNEL passe aux voix.

VOTE pour ST PIERRE : POUR : UNANIMITE

VOTE pour L'AYGUADE : POUR : UNANIMITE

VOTE pour LA CAPTE : POUR : UNANIMITE

VOTE pour AUGUIER : POUR : UNANIMITE

VOTE pour LE NIEL : POUR : UNANIMITE

~~QUESTION 11 – PORTS D'HYERES – LA CAPTE- LE NIEL : – PROJET DE DELIBERATION – CONVENTION DE DELEGATION DE MAITRISE D'OUVRAGE VILLE/METROPOLE TPM. RETIRE DE L'ORDRE DU JOUR~~

~~QUESTION 12 -PORTS D'HYERES : ST PIERRE : PROJETS DE DELIBERATION : CONVENTION DE PARTENARIAT VILLE/ SARL M2 SAILING- AVENANT~~

M. BRUNEL indique qu'il a été établi un partenariat entre SARL M2 SAILING et la Ville permettant le soutien en amont du bateau « Centrakor » pour la préparation de la « Route du Rhum », tout en associant l'image de ville d'Hyères aux performances de ce skipper Hyérois.

Aujourd'hui, la Ville souhaite poursuivre ce partenariat en répondant favorablement à la demande de prorogation de la convention et le maintien de l'exonération totale des redevances d'amarrage, de manutention et de stationnement pour le Class 40 Centrakor du 1er juillet 2022 au 31 août 2022.

M. BRUNEL précise que le bateau sera concrètement présent dans le port environ 3 semaines pendant l'été.

M. L'HENAFF précise que le bateau sera en carénage pendant 1 semaine mais sera positionné au quai d'accueil pour être visible pendant les 2 autres semaines.

Aucune question n'étant posée, M. BRUNEL passe au vote.

VOTE pour St PIERRE : POUR : UNANIMITE

QUESTION 13 -PORTS D'HYERES : ST PIERRE : PROJET DE DELIBERATION – CONSOLIDATION D'UN EMPLOI EN CONTRAT A DUREE DETERMINEE PAR LA CONCLUSION D'UN CONTRAT A DUREE INDETERMINEE (ZONE D'ACTIVITES)

M. BRUNEL explique que la Régie du Port Saint Pierre a subi une perte d'effectif au sein de la zone d'activités du port, ce qui l'a obligé à recruter un agent en contrat à durée déterminée en qualité d'agent de port, pour répondre aux nécessités de service.

Dans un objectif de continuité et de bon fonctionnement du service, il est proposé de consolider cet emploi par la conclusion d'un contrat à durée indéterminée de droit privé s'inscrivant dans le cadre d'une activité normale de la régie.

M. BRUNEL précise qu'il s'agit d'un poste de grutier à la Zone d'Activités pour combler une perte d'effectif.

Aucune remarque n'étant faite, M. BRUNEL passe aux voix.

VOTE pour St PIERRE : POUR : UNANIMITE

QUESTION 14 -PORT D'HYERES-ST PIERRE : MODIFICATION DU REGLEMENT DE POLICE ET DU REGLEMENT DES CONDITIONS D'USAGE ET DE TARIFICATION

M. BRUNEL propose la modification des Règlements du Port pour énumérer clairement toutes les précautions relatives à la délivrance de carburant et aux conditions d'avitaillement.

M. BRUNEL explique que les différentes obligations sont imposées pour des raisons de sécurité et doivent être inscrites dans le règlement de police.

Aucune remarque n'étant faite, M. BRUNEL passe aux voix.

VOTE pour St PIERRE : POUR : UNANIMITE

**QUESTION 15 -PORT D'HYERES- ST PIERRE- L'AYGUADE- LA CAPTE- AUGUIER :
MODIFICATION DU REGLEMENT DE LA LISTE D'ATTENTE**

M. BRUNEL présente un aménagement du règlement sur l'organisation de la liste d'attente et de la commission d'attribution des postes d'amarrage dans la catégorie « abonné » pour s'adapter à certaines situations entraînant une double sanction.

M. L'HENAFF cite l'exemple d'un usager, attributaire d'une place, qui la perdrait, faute de ne pouvoir affecter un bateau sur le poste proposé dans le délai imparti au regard des allongements des délais de fabrication des bateaux.

M. L'HENAFF précise que dans d'autres cas, l'assouplissement de la procédure est important afin de supprimer la double pénalité que représente la perte du bénéfice d'obtenir une place d'abonné après 20 ans d'attente, ainsi que de se retrouver rétrogradé à la dernière place de la liste.

M. L'HENAFF insiste sur le fait que ces points ont été soumis à la Commission qui les a validés. Constituée de l'Elu délégué aux Ports, Plages et Iles, du Directeur Général Adjoint des Services, du Directeur des Ports et de la Directrice adjointe, du Chef des Plans d'eau et des Représentants des Usagers du Port, cette commission est la seule habilitée à valider d'éventuelles dérogations, en toute transparence, conformément à la demande de M. Le Maire.

C'est la raison pour laquelle la commission d'attribution a été réunie et a émis un avis favorable à ces modifications.

Aucun commentaire n'étant fait, M. BRUNEL passe au vote.

VOTE pour St PIERRE: POUR : UNANIMITE

QUESTIONS DIVERSES :

1^{er} point : DEPLOIEMENT DU PORTAIL ALIZEE et de NAVILY :

M. BRUNEL passe la parole à Mme SELLAOUI pour évoquer NAVILY et le paiement en ligne.

Mme SELLAOUI confirme le déploiement du paiement en ligne à compter du 1er juillet 2022, mais rappelle que l'adresse mail de l'utilisateur est primordiale pour permettre son enregistrement sur le portail Alizée. Un courrier sera adressé à l'ensemble des usagers accompagné d'un tutoriel, également accessible sur le site du Port. La création d'un compte permet de régler les redevances directement en ligne via un système de paiement sécurisé, et pouvoir consulter l'ensemble des informations du plaisancier ainsi que leur historique.

Mme SELLAOUI annonce également l'adhésion à l'application NAVILY qui présentera les différents ports d'Hyères. Seules les réservations en tant que « passager » pour les ports St Pierre et du Niel seront possibles. Cette application a été choisie pour la simplicité d'utilisation pour les usagers et sa large diffusion chez les plaisanciers.

M. POLENZANI souhaite savoir s'il sera possible de procéder au renouvellement de place sur Alizée. M. L'HENAFF précise que le portail sera complété au fur et à mesure de toutes les options dans un objectif de modernisation des services. La signature des contrats puis les réservations sont les prochaines étapes. M. L'HENAFF rappelle qu'il faut avant tout créer un compte à partir de son adresse mail.

Mme SELLAOUI indique qu'un travail est en cours pour la mise en place de la liste d'attente à travers le portail Alizée afin de permettre le renouvellement par le site.

M. L'HENAFF précise que le site Navily permettra aussi de réserver en ligne les escales.

2^{ème} point : CLASSEMENT SUR NAVILY :

M. L'HENAFF souhaite revenir sur le classement choquant du Port St Pierre à la centième place sur les revues « Voiles Magazine » et « Motor Boat ».

Considérant ce classement injuste et ne reflétant pas la qualité d'accueil du Port d'Hyères, M. BRUNEL a adressé un courrier de droit de réponse au Directeur des 2 magazines, ainsi qu'au Directeur de Navily. Par retour de courrier, il a été expliqué que le classement était établi sur la base des commentaires 2021 sans analyse et sur une base de 800 ports.

Au regard des commentaires 2022, le port St Pierre se positionnerait à la 26^{ème} place. Cela permet d'affirmer que cette analyse est basée sur un échantillon statistique faible et non représentatif.

M. L'HENAFF ajoute qu'une dynamique positive est en cours (pochette cadeau, ticket gratuit pour le musée de la banque, informations du site Pelagos etc...) et précise qu'une formation a été apportée à l'ensemble du personnel pour améliorer la satisfaction client.

3^{ème} point : INAUGURATION DE LA STATION D'AVITAILLEMENT :

M. BRUNEL rappelle l'inauguration récente de la nouvelle station d'avitaillement. Elle propose 13 pompes qui distribuent du gasoil, du sans-plomb, mais aussi du carburant détaxé.

Il est précisé également que la station mobile a été mise en place sur la jetée Est-ce qui permet au port d'Hyères de proposer 17 pompes d'avitaillement en carburant pour la saison.

M. BRUNEL confirme donc que tout est prêt pour recevoir les plaisanciers dans d'excellentes conditions d'accueil.

4^{ème} point : PROCEDURE DE CONTENTIEUX :

M.HARISMENDY souhaite avoir des informations sur la procédure de contentieux en cours.

M. L'HENAFF indique que la procédure étant en cours, aucune information ne peut être divulguée. Mme SELLAOUI précise cependant que la procédure est toujours au stade de la 1^{ère} instance aux Prud'hommes avec des échanges d'écritures entre les 2 parties.

M.L'HENAFF convient que la provision légale pour cette procédure vient affecter considérablement les budgets des ports.

5^{ème} point : RECUPERATION DES EAUX USEES :

Pour répondre aux interrogations de certains, M. L'HENAFF confirme la mise en fonction de la station de récupération des eaux usées. Il précise que chaque totem de la nouvelle station d'avitaillement est équipé d'un réseau d'aspiration relié à cette station permettant ainsi la vidange de n'importe quelle face de la station.

6^{ème} point : RESTRICTION D'EAU/ SECHERESSE :

Mme VIZIALE souhaite connaître les conséquences de la sécheresse et des restrictions d'eau pour le Port. M. L'HENAFF indique que l'arrêté de sècheresse a été diffusé à l'ensemble des usagers des Ports d'Hyères sauf le port du Niel puisqu'il n'y a pas d'abonné.

La liste des adresses mail des plaisanciers présents dans le port du Niel est en cours d'établissement afin de leur transmettre également l'information. En parallèle, une affiche est en cours de réalisation par le service communication de la ville et sera apposée sur toutes les capitaineries.

M. L'HENAFF insiste sur le lavage des bateaux qui est totalement interdit avec de l'eau potable et M. BRUNEL précise que seul l'avitaillement en eau est autorisé.

7^{ème} point : POINT DES TRAVAUX SUR LE NIEL :

Mme VIZIALE s'interroge sur les travaux à venir au Port du Niel. M. L'HENAFF indique qu'une réunion avec la DREAL a eu lieu. Celle-ci souhaite qu'une étude globale soit réalisée avant toute intervention. Cette étude sera réalisée en partenariat avec TPM dans le cadre d'une convention qui sera présentée au conseil de Septembre. M. L'HENAFF précise que l'objectif est de faire participer financièrement TPM qui mettra à notre disposition leur marché existant de paysagiste conseil.

M. L'HENAFF précise que des opérations d'entretien vont être effectuées mais qu'il ne s'agira que de sécuriser les zones qui doivent l'être.

M.BRUNEL précise que la DREAL n'a autorisé que des travaux de sécurisation et aucune autre opération tant que l'étude paysagère ne sera pas effectuée.

8^{ème} point : PRESENTATION PORT CROS :

M. L'HENAFF indique que M. PENVERNE intervient à la demande des différentes associations d'usagers exprimées lors des conseils portuaires. Il avait été indiqué à l'époque qu'une intervention du Parc National de Port Cros serait possible. Afin de ne pas multiplier les présentations, cette présentation est faite en conseil d'exploitation qui réunit les représentants des 5 ports.

Après avoir remercié M. L'HENAFF et la Commune, M. PENVERNE souhaite excuser l'absence de M. DUNCOMBRE qui a été retenu par ailleurs.

M. PENVERNE présente l'évolution du projet qui s'inscrit dans la charte du Parc National de Port-Cros. Afin d'endiguer la sur-fréquentation au mouillage de l'île de Porquerolles, cœur marin de 13km² dont il faut préserver les richesses (biologiques, patrimoniales et le caractère du site), il a été mis en place des ateliers de concertations pour trouver une solution pérenne.

ATELIERS DE CONCERTATION JUIN 2021

Même structure pour chaque atelier

- Présentation
- Etat des lieux sur le mouillage et les caractéristiques environnementales
- Exposition des enjeux et des impacts liés à la surfréquentation
- Echanges et exercices collaboratifs

18.06.21

PÊCHE ET
PLONGÉE



Forte présence sur le plan d'eau
(divers usages)



1 monument classé : Sainte Agathe
9 monuments inscrits
L'île et domaine maritime sont classés

21.06.21

VIE LOCALE
PORQUEROLLAISE



Représentation majoritaire du
plaisancier historique.
Vers un changement : économie
de l'usage



Bateaux :
50% ancrés dans la Posidonie
46% ancrés dans le sable
4% ancrés sur d'autres habitats marins

23.06.21

PLAISANCE



257 navires en moyenne journalière
(d'avril à octobre)



85% du mouillage façade Nord

23.06.21

TOURISME ET
TRANSPORT



Août
Pics à plus de 1 000 bateaux
par jour



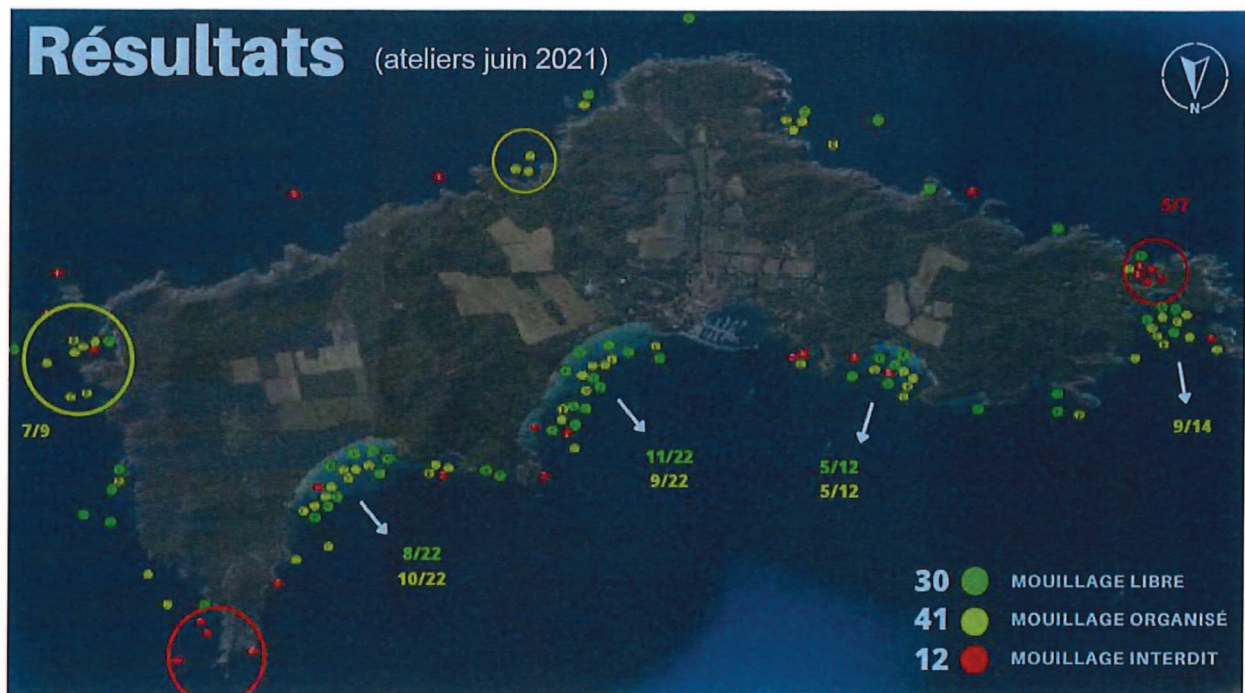
Déchets, eaux noires et grises,
hydrocarbures, pollutions
sonores et lumineuses

Les priorités unanimes qui en ressortent sont :

- La protection de l'environnement et des herbiers de posidonies
- La préservation du site et de son identité

Les craintes liées au projet de mouillage de l'île portent essentiellement sur les effets report.

M. PENVERNE présente la carte des mouillages, tels qu'il ressort de ces ateliers de concertation :



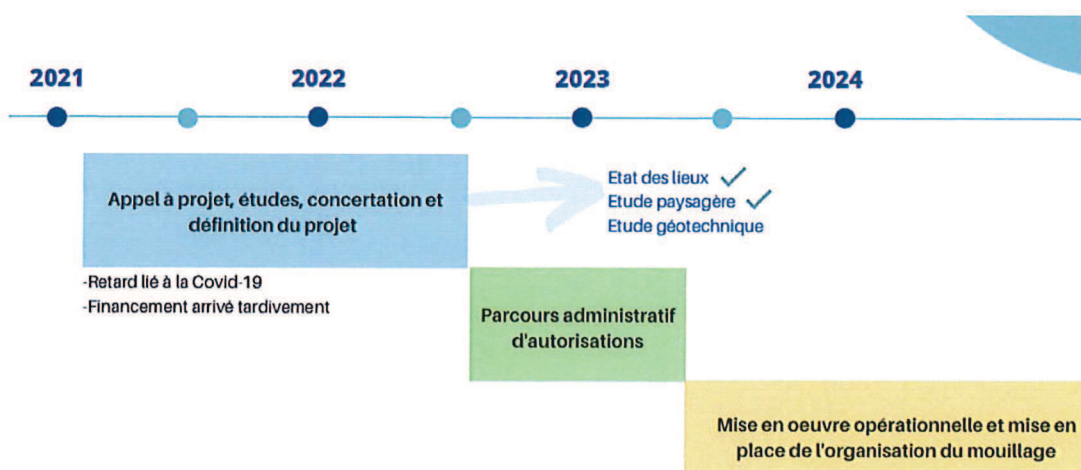
M. PENVERNE présente l'organisation des mouillages comme suit :

- des zones de mouillages libres
- des zones de mouillages sur bouées avec un dispositif gratuit en journée et payant la nuit sur réservation (à priori sur le même système qu'à Bagaud -5 nuits maximums et prix fortement élevés à partir de la 3^{ème} nuit)
- des zones sans mouillage



A partir d'un état des lieux et d'un état des enjeux paysagers des différentes plages de Porquerolles (La Courtade, la plage d'argent, Notre Dame, la plage du Langoustier), M. PENVERNE présente les scénarios possibles sur chacune.

M. PENVERNE présente le calendrier des études à venir pour finaliser le projet tout en insistant sur le parcours administratif d'autorisation qui sera long:



Après avoir répondu à différentes questions, M. PENVERNE précise qu'un effort de communication sera fait pour diffuser au maximum l'information sur l'évolution des zones. Il rappelle toutefois que chaque marin doit réglementairement avoir à bord la carte de navigation à jour du service hydrographique et océanographique de la Marine (en abrégé, le Shom).

En réponse à M.LAZAYGUES indiquant qu'il n'y a pas eu de validation des usagers du projet, M.PENVERNE rappelle qu'il ne s'agit pour le moment que d'un projet en cours de définition pour lequel aucune démarche n'a été entreprise.

M.PENVERNE rappelle les grands chiffres :

- 257 navires en moyenne entre le mois d'avril et le mois d'Octobre.
- 1000 navires sur les pics en journée avec 450/500 qui restent la nuit

Il en ressort un tableau des capacités potentielles:

POTENTIEL MAXIMAL DU NOMBRE DE MOUILLAGES

	Plage noire	Langoustier	Plage d'Argent	La Courtade	Notre-Dame	Autre *	Total
Zone mouillage libre	0,0 Ha	0,0 Ha	4,3 Ha	8,8 Ha	0,0 Ha	3,7 Ha	16,8 Ha
Nb potentiel de mouillages (3 navires / Ha)	0	0	34	70	0	30	134
ZMEL petites unités Densité standard	1,3 Ha	6,8 Ha	0,0 Ha	0,0 Ha	23,1 Ha		31,2 Ha
Nb potentiel de mouillages (3 navires / Ha)	12	61	0	0	208		281
ZMEL petites unités Densité faible	0,0 Ha	3,3 Ha	0,0 Ha	0,0 Ha	13,0 Ha		16,3 Ha
Nb potentiel de mouillages (4 navires / Ha)	0	13	0	0	52		65
ZMEL grandes unités Densité faible	0,0 Ha	5,7 Ha	2,0 Ha	9,7 Ha	7,2 Ha		24,6 Ha
Nb potentiel de mouillages (3 navires / Ha)	0	17	6	29	22		74
POTENTIEL MAXIMAL	12	92	40	100	282	30	554
avec mise à couple dans les ZMEL dédiées aux petites unités	23	166	40	100	541	30	900

* n'intègre pas le nombre de mouillages ponctuels sur bouée

En raison des coûts financiers, il ne sera pas possible d'installer environ 450 bouées sur un seul exercice budgétaire. Il sera donc mis en place un calendrier progressif de 2 à 4 ans avec pour objectif la protection des sites les plus sensibles que sont le Langoustier et Notre Dame.

M.PENVERNE indique que tous les éléments issus des concertations sont disponibles sur le site du PNPC.

Il est précisé que la gestion de ce parc de bouée sera déléguée à une autre entité à définir (public ou privé). M. BRUNEL précise que cela ne sera pas la Commune.

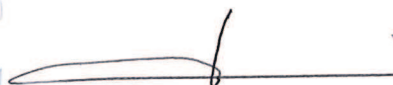
M. MAZZELLA, au nom de sa fédération, émet le souhait de voir aboutir ce projet. M. PENVERNE se dit conscient qu'il s'agit d'un projet très ambitieux mais absolument nécessaire car il y a urgence à préserver notre environnement marin et nos sites.

M. THEVENIN craint que les petits usagers soient restreints dans leur possibilité d'aller à Porquerolles en journée tout en subissant l'effet report sur le littoral Hyérois. Il juge que le patrimoine sera préservé au détriment du petit usager local. M. PENVERNE indique que l'effet report est malheureusement inévitable et s'interroge sur la nécessité de créer une zone sacrificielle même si les équipes du Parc sont également conscientes que la dégradation des herbiers n'est pas dû uniquement aux ancrs des navires mais également au réchauffement climatique et à la mobilité des sédiments.

La présentation de M. PENVERNE est annexée au présent compte-rendu

Plus aucune question diverse n'étant posée, M. BRUNEL clôt la séance de ce conseil d'Exploitation des Ports d'Hyères à 10h55.

Pour le Maire de La Ville d'Hyères
13^{ème} adjoint, délégué aux Ports
Plages et Iles


M. Jean-Luc BRUNEL



Le secrétaire de séance,

Le Conseiller Municipal délégué



M. Jean-Jacques FOUQUE